

# Déclaration de Paris : Un appel mondial à investir dans les futurs de l'éducation

## Préambule

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement, ministres et délégués ; dirigeants d'organisations multilatérales, de la société civile, de représentants des jeunes et des enseignants, des fondations et du secteur privé, nous sommes réunis à Paris, en France, le 10 novembre 2021, à l'occasion de la Réunion mondiale sur l'éducation (2021 GEM). Nous saluons l'engagement fort que tous les acteurs ont manifesté ici à Paris en France, une capitale mondiale de l'éducation.
2. Nous soulignons l'urgence de s'attaquer aux crises et aux inégalités éducatives exacerbées par la pandémie de COVID-19, qui menacent les progrès durement acquis vers la réalisation de l'Agenda 2030 pour le développement durable et qui éloignent davantage les groupes et les apprenants marginalisés en particulier ceux qui vivent dans la pauvreté, dans les régions éloignées et rurales, les femmes et les filles, ceux qui sont touchés par les crises et les conflits ainsi que les personnes handicapées.
3. Alors que la pandémie a pesé sur les économies mondiales, nous sommes préoccupés par l'impact financier qu'elle continue à avoir sur le financement de l'éducation, en particulier dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, où on déplore que moins de 1% des plans de relance COVID-19 ont été alloués à l'éducation.
4. Nous reconnaissons que l'équité, la qualité et l'efficacité ne sont pas des objectifs concurrents en éducation. Elles se renforcent mutuellement lorsque l'investissement dans les politiques éducatives est basé sur les faits probants et prend en compte les synergies ainsi que des compromis adéquats.
5. Nous réitérons l'importance de la coopération multilatérale et l'engagement multipartite pour défendre l'éducation en tant que réponse clé pour la relance après la crise du COVID-19, en construisant des systèmes éducatifs et des sociétés résilients, inclusifs et innovants. Nous saluons et soutenons la réforme en cours du Mécanisme mondial de coopération pour l'éducation et le nouveau Comité directeur de haut niveau pour l'ODD4 Éducation 2030, officiellement lancé aujourd'hui.
6. Nous apprécions le rapport de la Commission internationale pour les futurs de l'éducation, qui invite les gouvernements, les parties prenantes nationales et les citoyens du monde entier à forger un nouveau contrat social pour l'éducation, régi par les deux principes fondamentaux suivants : garantir le droit à une éducation de qualité tout au long de la vie et renforcer l'éducation en tant que bien public commun.

## L'éducation mérite que les promesses soient tenues - Pour un investissement d'avenir

7. L'éducation est un investissement qui nécessite un financement durable. Nous reconnaissons que les ressources nationales - en particulier les recettes fiscales - sont essentielles et restent une source de financement primordiale pour l'éducation. Nous nous appuyons sur les appels à actions précédents y compris la déclaration de Kenyatta des chefs d'État et de gouvernement des pays en développement partenaires du

Partenariat Mondial pour l'éducation (PME) pour prioriser, protéger et augmenter le financement national de l'éducation.

8. Nous exhortons tous les gouvernements à respecter sans délai leurs engagements pris lors du Forum mondial sur l'éducation d'Incheon en 2015 et lors de la Réunion mondiale sur l'éducation en octobre 2020 notamment de :
  - allouer au moins 4 à 6 % du PIB et/ou au moins 15 à 20 % des dépenses publiques totales à l'éducation ;
  - consacrer une part adéquate des plans de relance nationaux à l'éducation, en particulier pour un soutien ciblé à la reprise des apprentissages, aux élèves les plus en difficulté, à l'établissement d'un cadre scolaire favorable à l'épanouissement de tous et à la formation tout au long de la vie, en particulier pour les personnes en recherche d'emploi ;
  - accroître le volume, la prévisibilité et l'efficacité de l'aide internationale à l'éducation : a) en respectant le seuil de 0,7 % du produit national brut (PNB) des donateurs pour l'aide publique au développement (APD) aux pays en développement ; b) en augmentant la part de l'APD à l'éducation en pourcentage de l'APD totale et c) en veillant à ce que l'aide internationale à l'éducation soit alignée sur les plans nationaux d'éducation et conforme aux principes d'efficacité de l'aide.
9. Nous exhortons tous les gouvernements à développer des stratégies visant à accroître les ressources allouées à l'éducation et à les utiliser d'une façon efficace afin d'assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. À cette fin :
  - Augmenter les recettes qui permettront un accroissement des budgets nationaux de l'éducation notamment par des mesures qui renforcent la conception et l'équité du système fiscal ainsi que par des mesures de financements innovants et des coopérations public-privé.
  - Investir dans les priorités politiques clés pour la reprise et l'accélération des progrès vers l'ODD 4, telles que garantir une éducation équitable, inclusive et de qualité dès le plus jeune âge, la formation et le développement professionnel des enseignants, l'employabilité des jeunes et la transformation numérique du secteur de l'éducation.

## Prochaines étapes

10. Nous poursuivrons le dialogue et la coopération renouvelée sur le financement de l'éducation ainsi que les progrès des résultats de l'éducation lancés aujourd'hui à Paris. Nous demandons à l'UNESCO, aux États membres et à l'ensemble des partenaires de collaborer à la recherche, à l'analyse des politiques, le plaidoyer, le partage des connaissances et le renforcement des capacités à travers le Comité directeur de haut niveau ODD 4-Éducation 2030 et ses outils, y compris l'observatoire mondial de l'éducation.
11. Nous chargeons le Comité directeur de haut niveau de : i) décider en consultation avec ses groupes constitutifs des priorités stratégiques et thématiques pour la communauté mondiale de l'éducation jusqu'en 2025 lors de sa réunion annuelle en 2022, ii) décider des actions prioritaires pour combler les lacunes dans les données pour un suivi efficace de l'ODD 4 et iii) décider des actions recommandées pour un financement accru, efficace et équitable de l'éducation afin de répondre aux priorités et aux actions catalytiques et de respecter les engagements de la Déclaration de Paris de la réunion mondiale sur l'éducation 2021.
12. Nous appelons les dirigeants de tous les gouvernements et les partenaires à exprimer leur soutien à cette déclaration de Paris et à nous engager à investir dans l'éducation pour l'avenir de l'humanité et de la planète.